

8. Domaines de compétences par thème
8,9 – Culture

N° 52-2024

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association les Mangeurs de Cercle

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 19 septembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association Les Mangeurs de cercle domiciliée 56 hameau de Saint Nicolas 08500 REVIN pour une représentation du spectacle « Jardin de fer – Jardin de feu » en centre-ville le samedi 29 juin 2024 à l'occasion de l'ouverture du festival des Mascarets pour un montant de 4.965 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 1^{er} mars 2024



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20240301-dec_0052_2024-AU
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024